

Deuxième journée nationale des Programmes de Réussite Éducative, Paris, 29 février 2024 :

Le jeudi 29 février, la **journée nationale des Programmes de réussite éducative** (PRE) 2024 s'est tenue dans les locaux de l'ANCT, à Paris. Cette rencontre faisait suite à une première journée, organisée en 2023 par l'ANCT, en partenariat avec l'Association Nationale des Acteurs de la Réussite Éducative (**ANARÉ**) et les centres de ressources politique de la ville (**CRPV**).

Après un mot d'ouverture de Madame Sabrina Agresti-Roubache, **Secrétaire d'état** chargée de la **citoyenneté** et de la **ville**, qui a notamment rappelé l'importance des PRE, les CRPV et référents de PRE ont présenté leurs travaux autour de plusieurs thématiques :

- *Un socle commun, des rôles à réaffirmer*
- *"Missions : qui fait quoi ?" : les missions du référent de parcours*
- *Le repérage*
- *Evaluation des parcours : quels impacts ? suivi de cohorte ?*
- *"Missions : qui fait quoi ?" Les missions du coordonnateur PRE*
- *L'accompagnement global*
- *La question de la précarité et de la grande pauvreté*
- *Quelles limites à la prise en charge des publics à besoins spécifiques : primo-arrivants, handicap, santé mentale*

Ces échanges ont pris la forme d'une présentation dite "**Pecha Kucha**", succincte et avec un support visuel minimaliste. Plusieurs groupes ont pu prendre la parole sur le même thème. Ils se basent sur des échanges entre les PRE et les CRPV.

Une conférence et une table ronde d'experts ont agrémenté les échanges au cours de la journée. Voici les points clés à retenir de cet événement.

Un socle commun, des rôles à réaffirmer

par Marianne Floch-Llorca, coordinatrice du PRE de Cavaillon (Région Sud, Vaucluse), et Mustapha Berra, directeur du CRPV de la Région Sud [Cité Ressources](#)

- **Que constate-t-on dans les PRE** : importantes disparités territoriales entre les PRE du Vaucluse, autant sur les rôles et les actions menées par les PRE que sur le maillage territorial, ou encore le rapport aux différents contrats de ville.
- **Points positifs à conserver** : les PRE ont surtout évoqué la liberté des missions, qui permet au dispositif de s'adapter aux forces du territoire et de l'équipe.
- **Points négatifs à cesser** : "Le rôle de pompier" : Les PRE sont souvent appelés pour répondre à des besoins qui dépassent leur rôle, ce qui risque d'entraîner de l'épuisement chez les référents du dispositif, et demanderait la mise en place de limites plus claires.
- **Idées à créer ou développer** : un nouveau cadre national, réaffirmé, qui préciserait certains éléments comme le nombre de suivis, l'articulation avec les acteurs de la

protection de l'enfance et le niveau de diplômes requis sur les postes de référent. Ce cadre s'accompagnerait également d'un renforcement des formations des référents de parcours et d'une systématisation des analyses des pratiques professionnelles.

par Hubert Collinot, référent de parcours au [PRE d'Eragny-sur-Oise](#) et Marie Gourguillon du CRPV [Pôle ressources](#)

Les points à retenir sont :

- **La complexification de la situation pour les PRE**, en termes de précarité, avec notamment beaucoup de primo-arrivants, ce qui complexifie l'accompagnement.
- **Le constat d'être de plus en plus en première ligne sur les questions liées à la protection de l'enfance**, ce qui les oblige à travailler en réseau avec les autres acteurs de l'enfance.
- **Une moindre mobilisation du droit commun**, avec la fermeture de structures dédiées à ces questions (notamment sur les questions de santé).

En découlent deux enjeux majeurs :

- Adapter le cadre unique aux spécificités locales des PRE. Besoin donc d'un travail partenarial, et surtout d'inter-connaissance, afin d'être identifié par tous les autres acteurs, pour mettre en place une complémentarité, et utiliser au mieux toutes les ressources du territoire.
- Le poste de référent travaille en réseau, au carrefour des champs d'intervention des autres acteurs. Une professionnalisation accrue et la mise en place d'un référentiel commun des pratiques serait grandement bénéfique.

Enfin, les participants ont insisté sur la volonté de positionner les PRE comme un acteur majeur de la protection de l'enfance, en nouant davantage de liens avec les Départements, porteurs de cette compétence.

“Missions : qui fait quoi ?” : les missions du référent de parcours

Séquence 1 - par Erick Descombes, responsable de service [Réussite Éducative](#) à l'Agglomération Vienne Condrieu, Perrine Spée, coordinatrice du [Centre Intercommunal d'Action sociale \(CIAS\)](#) de Villefranche-sur-Saône, et Marion Pollier de [Labo Cités](#), CRPV Auvergne-Rhône-Alpes, chargée de mission, référente santé, éducation, développement économique

Un **référent de parcours** a pour mission d'accompagner les enfants et leurs parents dans le parcours de réussite éducative. Il a un rôle d'écoute et de facilitateur à la fois dans l'élaboration et dans l'accompagnement du parcours (lien enfants/familles/partenaires)

“Quelles sont les caractéristiques communes des métiers de la réussite éducative ?”

- Ils ont un cadre d'intervention commun : accompagnement des enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, en croisant des approches sociales, psychologiques et d'animation.
- Il s'agit de métiers guidés par une volonté de co-éducation, et qui font appel à plusieurs partenaires.
- Ce sont des métiers “souples” mais flous. Cette souplesse permet aux référents de s'adapter à leur territoire, en planifiant par exemple des actions pour répondre à un enjeu bien identifié.

Les PRE ont aussi évoqué le manque de reconnaissance du PRE auprès des acteurs du droit commun notamment, alors que les acteurs du programme sont souvent en première ligne pour intervenir auprès des publics en difficulté.

Séquence 2 - par le CRPV [Villes et Territoires](#) (Occitanie) et Anne-Sophie Romero, Coordinatrice et cheffe de service du programme réussite éducative au CCAS de Montpellier.

Les missions du référent de parcours sont :

- première interface avec les publics
- le pilotage du parcours des familles incluses dans le dispositif et du cadre nécessaire;
- proposer des parcours différents à chaque famille, en fonction des situations
- respecter et protéger les données nécessaires pour accompagner les familles;
- et la création de liens partenariaux, nécessaires au fonctionnement avec les partenaires.

Les échanges entre le CRPV et les référents des PRE se sont ensuite focalisés sur les forces et les contraintes du métier de référent dans sa forme actuelle :

Forces des référents	Contraintes pour les référents
<ul style="list-style-type: none">● Leur place au coeur du dispositif, qui leur permet d'agir sur de nombreux points	<ul style="list-style-type: none">● Pas de lieu physique pour accomplir leurs missions
<ul style="list-style-type: none">● La diversité des actions proposées	<ul style="list-style-type: none">● Les difficultés de prise en compte et de ciblage des besoins de santé, notamment mal adaptés aux enfants.
<ul style="list-style-type: none">● Le lien privilégié construit avec les enfants	<ul style="list-style-type: none">● La barrière de la langue qui existe avec certaines familles
	<ul style="list-style-type: none">● Le manque ou l'absence de limites dans l'accompagnement proposé

Dernier point évoqué, la diversité des statuts des référents complexifie la définition des missions des référents, d'autant plus pour une définition à l'échelle nationale, et ce malgré la volonté d'un cadre national réaffirmé.

Le repérage

par *Christine Ramos-Farah, Cheffe du service de [réussite éducative à la ville de Chenôve](#); Le repérage*

Volonté de mieux identifier les personnes qui pourraient rejoindre le dispositif, et de mieux les accompagner. Se posent donc plusieurs questions :

- Qui repère-t-on et comment ?
- Quelle connaissance du dispositif ont les personnes qui orientent les enfants ?
- Comment mobiliser d'autres acteurs pour compléter les diagnostics et étayer les parcours ?
- Quel rôle du coordonnateur REP ou REP+ ?

Des enfants sont parfois orientés sur des actions spécifiques portées par les PRE plutôt que vers le référent PRE, ce qui complexifie la mise en place d'un parcours d'accompagnement. Les coordonnateurs PRE constatent des situations de plus en plus préoccupantes, autant sur les questions de précarité que sur les questions de soin ou d'éducation. La durée des parcours ne cesse de croître, en raison de l'engorgement de nombreux dispositifs d'accompagnement social. Les acteurs du PRE se questionnent donc sur le positionnement que doit adopter le PRE : doit-il être un palliatif aux manques du territoire ou un lanceur d'alerte sur une situation trop préoccupante ? En l'état, le PRE répond-il aux problématiques qui sont les siennes à la base ?

Ils relèvent aussi un manque de visibilité du programme sur le territoire, et l'absence d'un regard global à partir du repérage, qui permettrait d'intégrer d'autres partenaires.

Pour répondre à ces différentes problématiques, les PRE demandent un travail sur les documents d'orientation, pour créer une démarche commune et facilitée.

L'accompagnement du PRE doit se faire sur un temps long, pour prendre en compte la complexité et l'évolution des profils, mais certains enfants sont orientés avec une volonté de résultats rapides.

L'évaluation des parcours : quels impacts ?

Séquence 1 : par Sébastien Réty, directeur du dispositif réussite éducative à Châteauroux, et Anne Gauvin, chargée de mission cohésion sociale pour [Villes au Carré](#), CRPV région Centre Val-de-Loire.

Voici les points clés retenus lors d'un groupe de travail régional organisé :

- Il n'y a pas aujourd'hui de référentiel sur l'évaluation. Pour y remédier, il faudrait partager les diagnostics, pour construire une vision commune des problèmes et du public cible, et pour avoir une prise en charge plus pertinente. L'évaluation doit être globale et pas seulement scolaire, et inclure toutes les parties prenantes, notamment les familles, pour mesurer l'impact des parents dans l'évolution de l'enfant. Ce processus devrait être mené au fil du suivi, en complémentarité avec une évaluation à l'issue du suivi, ce qui permettrait de réévaluer la situation en cas de besoin.
- L'évaluation devrait utiliser des critères qualitatifs, plus à même de mesurer le travail réel des accompagnements, là où des critères quantitatifs pourraient ne pas tenir compte de l'ensemble des réalités (par exemple sur l'impact du suivi sur les familles, qui ne serait pas pris en compte si l'on s'en tient seulement au nombre d'enfants suivis).
- Cette démarche globale d'évaluation devrait être mise en place en collaboration avec des acteurs extérieurs, pour établir un point de départ avec des valeurs de référence. Ce référentiel pourrait évoluer au fil du temps.

Séquence 2 : par Nadia Boulet, cheffe de projet [PRE à la Ville de Béziers](#),

Voici les points clés retenus lors d'un groupe de travail régional :

- L'évaluation porte sur le dispositif et sa réussite. Elle est un outil d'aide à la décision politique et de connaissance du territoire.
- Elle présente cependant un risque, celui d'arriver à une approche trop normée, qui amènerait tous les PRE à se ressembler, sans prendre en compte les spécificités de chaque territoire.
- Une évaluation des PRE porterait sur l'activité du programme, sur sa gouvernance et sur les moyens d'ingénierie déployés.
- Il faut y dédier un budget, en faisant appel à des professionnels formés et compétents, qui apporteront un regard plus neutre et critique.
- Comment choisir une méthodologie d'évaluation, sachant que les situations sont différentes ? Faut-il établir une méthodologie commune ?
- Certains aspects peuvent ne pas être pris en compte, notamment dans le cadre d'enfants déjà sorti du suivi.

Questions de la salle :

Il y a un travail, qui est mené dans l'Essonne, une étude d'un an, sur ce que c'est que d'être référent, autour de 3-4 périodes clés du travail effectué, avec un regard précis.

Sur l'île de la Réunion, expérimentation sur le poste de référent, uniquement attribué à des travailleurs sociaux. Aujourd'hui, ils constatent plutôt une réussite dans la mise en place de cette démarche, et expriment l'idée qu'il pourrait s'agir d'une solution envisageable pour la création d'un référentiel commun.

Une autre remarque est faite sur la pertinence d'utiliser le nombre d'enfants inscrits dans le dispositif, puisque cela ne prend pas en compte le rayonnement du PRE sur les familles. De nombreux PRE constatent que les familles suivies deviennent un relai d'information.

Une dernière remarque est faite sur la légitimité du PRE, qui s'inscrit parfois comme une couche de plus du mille-feuille territorial, ce qui complexifie le positionnement par rapport aux autres acteurs de la réussite éducative.

Le poste de coordinateur

par Marianne Floch-Llorca, coordinatrice au PRE de Cavaillon, et Mustapha Berra, directeur de Cité Ressources

Un coordonnateur a pour mission de coordonner, animer, suivre et dresser le bilan du Programme de Réussite Éducative visant à accompagner individuellement des enfants/jeunes de 0 à 16 ans présentant des signes de fragilité et leur famille en lien avec les professionnels et les partenaires du territoire

Constats sur l'état du PRE :

- S'agit-il d'un dispositif ou d'un service ?
- Quel lien existe aujourd'hui entre décision politique et action menée par les techniciens ?
- Le coordinateur PRE est parfois également référent de parcours.
- Il y a un turn over important sur ces postes.

Points positifs à conserver :

- Le rôle de coordinateur : garant du cadre en interne et en externe, auprès des équipes, des partenaires

Points négatifs à cesser :

- Instauration d'une séparation entre les rôles de coordinateur et de référent
- Le pilotage d'instances politiques par les coordonnateurs

Idées à créer ou développer :

- Envisager un portage des PRE au niveau départemental
- Une fiche de poste claire des coordinateurs pour détailler leurs missions

L'accompagnement global

par Christine Ramos-Farah, Cheffe du service de réussite éducative à la ville de Chenôve

La transformation actuelle des PRE s'inscrit dans une démarche d'accompagnement social globale. Elle nécessite une professionnalisation des équipes, qui sont souvent composées uniquement de travailleurs sociaux.

La problématique du genre prend également une importance grandissante, notamment sur la place des filles dans les familles, l'accès au sport ou même le rapport au corps.

La question de la précarité et de la grande pauvreté

par Nadia Boulet, cheffe de projet PRE à la ville de Béziers,

Le contexte de pauvreté grandissante avec une baisse des crédits nationaux fait évoluer le paysage d'intervention des PRE :

- Précarité de logement
- Santé mentale
- finances des familles en baisse

Cette évolution questionne les leviers potentiellement saisissables dans le droit commun.

En parallèle, comment les politiques éducatives vont-elles évoluer ? Avec des familles précaires, quel impact cela peut-il avoir sur leur capacité à s'investir dans le parcours de leur enfant.

Quelles limites à la prise en charge des publics à besoins spécifiques ?

par Marianne Floch-Llorca, coordinatrice au PRE de Cavaillon, Laëtitia Royer, Coordinatrice au PRE de Longjumeau, Louis Simon du PRE Saint Dié des Vosges et Nathalie Chapuzet, PRE Epernay

Constats :

- **aspects stigmatisants** de certaines prises en charge
- **la santé** prend de plus en plus de place dans les PRE
- **délais d'attente très importants** pour certaines prises en charge spécifiques
- **rôle des PRE dans la mobilisation des parents** dans le parcours de l'enfant, notamment dans la santé, et dans l'entente des deux parents dans le parcours de l'enfant
- **le PRE se substitue au droit commun, et ça n'est pas normal** > articulation du PRE avec les dispositifs traitant du handicap, de la santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance... Le droit commun s'appuie trop sur le PRE, notamment car les missions du PRE ne sont pas toujours claires pour les partenaires, et parce qu'il y a un déficit général des moyens et ressources disponibles.
> Si le droit commun fonctionnait, existerait-il un PRE ?
- **public primo-arrivant** : former les équipes aux parcours migratoires, apprentissage de la langue française pour ces publics (mais difficulté de trouver des traducteurs et enseignants), les différences de rapport à l'école complexifient la prise en charge

Limites / Écueils :

- délais des parents + délais des institutionnels : trop long
- manque de moyens du droit commun pour répondre à l'ensemble des besoins

- être conscient de la maltraitance administrative

Propositions :

- service d'interprétariat pour les primo-arrivant, pour que les enfants ne soient pas les traducteurs de leurs familles
- avoir des référents de parcours dans tous les PRE
- renforcer le partenariat avec le droit commun, notamment les conseils départementaux
- limiter les actions au champ de compétences du PRE
- créer une équipe mobile de santé

Ce qu'apporte le PRE :

- le soutien aux familles
- apaise et rend lisible les situations auprès des familles et des institutions
- vision systémique, accompagnement global,
- amène les acteurs à s'adapter à la difficulté de l'enfant et joue un rôle d'interstices sans empiéter sur ce que propose le droit commun